

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02291

Numéro SIREN : 501 616 205

Nom ou dénomination : 3 M.A

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011866

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/011866**
n°de gestion : **2007B02291**
n°SIREN : **501 616 205 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 31/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3 M.A - Société par actions simplifiée
38 chemin Des Châtaigniers 38530 Chapareillan -FRANCE-

date de clôture : 31/01/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1386017

Désignation de l'entreprise : SAS 3 M.A. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 38 CHE DES CHATAIGNIERS 38530 CHAPAREILLAN Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 1 6 1 6 2 0 5 0 0 0 2 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.		N-1	
				3 1 0 1 2 0 1 8		3 1 0 1 2 0 1 7	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	796	1 949	223	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	1 066 689		1 066 689	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	796	1 068 637	1 066 912	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	39 700		27 300	
	Autres créances (3)	BZ	CA	17 286		19 060	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 881		6 268	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 225		1 195	
	TOTAL (III)	CJ	CK	60 091		53 823	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 129 525	796	1 128 729	

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations

Stocks

Créances

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise SAS 3 M.A

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 240 000 .)	DA	240 000	240 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 000	24 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	686 253	666 163
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 021	20 089
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	996 274	950 253
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	27 865	52 417
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	71 550	84 567
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 331	7 221
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 709	26 276
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	132 455	170 482
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 128 729	1 120 734
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	130 296	142 856
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : SAS 3 M.A		Néant ☐		•				
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC				
	Production vendue	FD	FE	FF				
					biens*			
	services*	FG	FH	FI	165 000	150 000		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	165 000	150 000		
	Production stockée*			FM				
	Production immobilisée*			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP		2 322		
	Autres produits (1) (11)			FQ	19	9		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	165 019	152 331	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	21 785	28 838
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 532	2 034
	Salaires et traitements*					FY	86 429	86 072
	Charges sociales (10)					FZ	31 874	31 741
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	620	134	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant	dotations aux provisions*		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	233	26
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	143 473	148 845
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	21 546	3 486	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	30 000	20 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	30 000	20 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 181	3 217
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 181	3 217
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	27 819	16 783	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW	49 365	20 270	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Page 25

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS 3 M. A

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 67		90
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			6 009
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 67		6 099
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 88		270
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			6 009
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 88		6 279
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(21)		(180)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 323		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	195 486		178 430
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	149 465		158 340
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	46 021		20 089
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	988		1 297
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1			2 322	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PRORATA TVA NON DEDUCTIBLE		488			
PRODUITS EXCEPTIONNELS S/OP DE GESTION				467	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRA-TUS Informatique

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
Informations générales complémentaires	12
Informations complémentaires (CICE)	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	15
Titres immobilisés	15
Créances immobilisées	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Disponibilités en Euros	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	16
Liste des filiales et participations	17
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	18

⑦



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 128 728.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 165 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 46 020.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société 3MA et la société 2TRA ont conclu entre elles une convention d'intégration fiscale avec effet au 1er février 2008.

Aux termes de cette convention, chaque société comptabilise l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale, les gains et pertes d'impôts relatifs au régime d'intégration fiscale étant comptabilisés sur la société tête de groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 755 euros au titre de l'année 2017.

En application du dispositif d'intégration fiscale, le CICE calculé au titre de l'année civile 2017 pour la filiale SAS 2TRA pour un montant de 18 941 euros.

Le remboursement de ces deux crédits d'impôts soit: 19 696 euros sera demandé via la

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

déclaration de relevé de solde de l'impôt sur les sociétés à déposer au titre de cet exercice par SAS 3MA, société mère tête de groupe.

Le crédit impôt compétitivité emploi a pour objectif de financer l'amélioration de la compétitivité de la société à travers des efforts de recrutements, de formations et par des efforts en matière d'investissements.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			276
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	399		2 069
TOTAL	399		2 345
Autres participations	1 066 689		
TOTAL	1 066 689		
TOTAL GENERAL	1 067 088		2 345

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			276	276
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 468	2 468
TOTAL			2 745	2 745
Autres participations			1 066 689	1 066 689
TOTAL			1 066 689	1 066 689
TOTAL GENERAL			1 069 433	1 069 433

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		265		265
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	176	355		531
TOTAL	176	620		796
TOTAL GENERAL	176	620		796

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	265				
Matériel de bureau informatique mobilier	355				
TOTAL	620				
TOTAL GENERAL	620				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	39 700	39 700	
Impôts sur les bénéfices	16 460	16 460	
Taxe sur la valeur ajoutée	770	770	
Divers état et autres collectivités publiques	56	56	
Charges constatées d'avance	1 225	1 225	
TOTAL	58 211	58 211	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	61	61		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	27 804	25 645	2 159	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 331	5 331		
Personnel et comptes rattachés	11 292	11 292		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 361	5 361		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 650	9 650		
Autres impôts taxes et assimilés	1 406	1 406		
Groupe et associés	71 550	71 550		
TOTAL	132 455	130 296	2 159	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 499			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	6 550			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	24 000			24 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
MATERIEL INFORMATIQUE	LINEAIRE	3 ANS

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	61
Emprunts et dettes financières diverses	988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 733
Dettes fiscales et sociales	9 426
Total	14 206

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 225
Total	1 225

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 863	
Dont entreprises liées	988	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	27 804
- EMPRUNT CREDIT AGRICOLE 60K€	13 952
- EMPRUNT CREDIT COOPERATIF 60K€	13 852
Total	27 804

L'emprunt Crédit Coopératif est Garantie à 100% par SOMUDIMEC

L'emprunt CREDIT AGRICOLE est garantie par un natissement de 25% des parts sociales

3 MA
Société par actions simplifiée
au capital de 240 000 euros
Siège social : 38 chemin des Châtaigniers, 38530 CHAPAREILLAN
501 616 205 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018 s'élevant à 46 020,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	46 020,98 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 732 273,94 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à

Certifié conforme
Le Président
Jérôme PEYCELON



Jean-Marie BOURGEOIS

Expert-comptable et commissaire aux comptes

Inscrit au tableau du Conseil Régional de Lyon Rhône-Alpes

Et à la Compagnie des Commissaires aux comptes de Grenoble

3 M.A

Société par Actions Simplifiée au capital de 240 000 euros

38, Chemin des CHATAIGNIERS

38530 CHAPAREILLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2018

*1, Rue Alfred de MUSSET 38100 GRENOBLE
Téléphone 04 76 09 17 64 - Télécopie 04 76 09 19 78
E-mail : jmb@cabinetjmb.fr
Siret 331 165 662 00080*

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

3 M.A

*Société par Actions Simplifiée au capital de 240 000 euros
38, Chemin des CHATAIGNIERS
38530 CHAPAREILLAN*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux associés,

Opinion

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Société par Actions Simplifiée 3 M.A** relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période s'étendant du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport. Notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JMB

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 janvier 2018 s'établit à 1 066 689 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans le paragraphe « Titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde cette valeur actuelle. Ils ont visé, notamment, à s'assurer des perspectives de rentabilité de l'activité de la filiale concernée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction :

- d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français,*
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire de manière à ce que ces comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.*

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

JMD

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les données recueillies jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude.*

Si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Grenoble, le 25 juin 2018


Jean-Marie BOURGEOIS

Commissaire aux comptes